

Il exploite des mines d'uranium par l'entremise de l'Eldorado Nucléaire Limitée; des mines de charbon par celles de la Société de développement du Cap-Breton. Il fait de l'exploration minière par l'entremise de SOQUEM et de l'exploration pétrolière par celle de *Panarctic Oils Limited*. Il exploite un des plus vastes réseaux ferroviaires au monde par l'entremise de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada. Il possède plusieurs sociétés de transport routier régies par la *Canadian National Transportation Limited*. Il exploite les plus importants hôtels du Canada, grâce à l'organisme. *The Canadian National Hotels Limited*. Il fait du transport aérien par l'entremise d'*Air Canada* et de l'*Eldorado Aviation Limited*, et du transport maritime par l'entremise du CN et de la Société des transports du Nord Limitée. En somme, monsieur le président, il s'agit d'un vaste et important secteur.

L'État est l'un des plus importants producteurs de caoutchouc au monde, grâce à la Société Polymer Limitée. Il possède et exploite l'un des plus vastes réseaux de radio et de télévision: la Société Radio-Canada. Il produit et vend de l'électricité par l'entremise de l'Hydro-Québec, l'Hydro-Ontario, etc. Il consent des prêts à intérêt, grâce à la Banque d'expansion industrielle, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Société du crédit agricole, la Caisse de dépôts et de placements, etc.

Bref, monsieur le président, l'État exploite et possède aujourd'hui, au Canada, plus d'une centaine d'entreprises publiques, industrielles, commerciales ou financières, dont l'actif dépasse 20 milliards de dollars.

Étant donné l'importance de la question, j'ai cru bon de présenter cette motion visant à la formation d'un comité spécial d'étude, non pas pour faire de la politique partisane, non pas pour bousculer des fonctionnaires ou le gouvernement, mais plutôt pour essayer de voir clair dans cet immense domaine dans lequel on administre plus de 20 milliards de dollars, dans lequel il se passe des choses plus ou moins douteuses ou, de toute façon, sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle.

Il me semble que tout député a intérêt à appuyer cette motion visant à la création de ce comité, afin qu'on en vienne à l'établissement d'une loi-cadre susceptible de nous guider dans l'administration et dans la gérance des sociétés de la Couronne.

[Traduction]

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, j'avais pensé que l'avis de motion du député ne serait probablement pas étudié avant le congé d'été et c'est pourquoi je songeais à mettre à profit les vacances pour faire quelques recherches sur cette motion, car elle me semble importante, bien que l'ordre du jour que le député propose à l'étude d'un comité soit plutôt considérable. J'ai noté avec beaucoup d'intérêt les questions que le député a fait inscrire au *Feuilleton*, notamment celles ayant trait à la société Polymer et celles qui ont trait à la politique de bilinguisme pratiquée par le gouvernement. Le député a pu démontrer une fois de plus qu'en fait, les statistiques ne signifient pas grand-chose et qu'on peut les interpréter selon les besoins de la cause. Je me souviens bien de ce que disait des statistiques l'un de mes collègues. Il les comparait à un bikini en ce sens que ce qu'elles recèlent est intéressant, mais que ce qu'elles cachent est essentiel.

Aux fins de sa démonstration, le député a été à même, en ce qui concerne le rendement du capital investi dans la société Polymer, de choisir l'année la plus défavorable qu'ait connue cette société. Il a dit que cette société avait seulement réalisé—et j'insiste sur le mot «seulement»—5.3 millions de bénéfices, jugeant bon de passer outre à 15 ou 20 ans au cours desquels ces bénéfices ont parfois été le double ou le triple de ce montant. Les résultats de la Polymer sont donc excellents, et je prends ombrage lorsque l'honorable député, pour justifier sa thèse, se limite à choisir comme exemple, l'année qui lui convient.

• (5.30 p.m.)

L'honorable député se fonde sur une fausse prémisse lorsqu'il affirme que le gouvernement s'opposait à ce que l'auditeur général examinât les livres comptables de certaines sociétés de la Couronne ou qu'il en devint le vérificateur. Ce n'est pas du tout le cas. Je me souviens du temps où j'étais membre du comité des comptes publics et que nous discussions du rôle dévolu à l'auditeur général; nous avions alors soulevé le point voulant que celui-ci ait le droit d'examiner les comptes de toutes les sociétés de la Couronne et qu'il en devienne le vérificateur comptable.

Nous nous sommes adressés aux experts en la matière, à ceux qui en savaient plus que les députés eux-mêmes, à savoir les comptables agréés et les comptables publics agréés. C'est pourquoi je puis affirmer que le gouvernement n'essaie pas de cacher quoi que ce soit en ne désignant pas l'auditeur général pour remplir les fonctions de vérificateur des comptes des sociétés de la Couronne. Ces dernières ont elles-mêmes fait savoir qu'elles avaient besoin d'un vérificateur dont les compétences distinctives les eussent aidées dans les phases concurrentielles de leur travail; elles ont également déclaré que ce serait rendre un mauvais service aux contribuables, et par là-même au public qu'elles entendaient servir, que de répartir les responsabilités de la vérification des comptes de telles entreprises. Mais ils n'ont vu aucun inconvénient à ce que l'auditeur général ait éventuellement des pouvoirs d'enquête, ou à ce qu'il travaille en collaboration avec des comptables qui ont une compétence spéciale pour donner des conseils aux entreprises, particulièrement celles qui sont soumises au jeu de la concurrence.

Donc, monsieur l'Orateur, ce n'est pas que le gouvernement ait tenté de cacher ou de dissimuler quoi que ce soit ou que les sociétés de la Couronne aient refusé la collaboration de l'auditeur général. On a simplement fait valoir, comme l'ont fait les membres de la profession, que certains comptables agréés ont acquis des compétences spéciales par le travail et les études qu'ils ont faits dans un domaine particulier, et qu'ils peuvent en faire profiter l'entreprise. Je m'inscris donc en faux contre l'opinion du député qui prétend que le gouvernement a des choses à cacher. Je conviens avec le député, toutefois, que l'auditeur général pourrait avoir un rôle à jouer dans ce domaine. On pourrait peut-être trouver un compromis pour concilier les fonctions du comptable spécialisé dans le genre d'entreprise en cause et celles de l'auditeur général, dont le rôle en est plutôt un de surveillance et d'enquête.

Quand j'ai lu la motion du député, je me suis dit qu'elle était pertinente à bien des égards, qu'elle men-